

Les Saillonins et le Rhône (XIX^e-XX^e siècles)

Henri THURRE

Introduction

Le but de cet article n'est pas de réécrire l'histoire du Rhône dans la commune de Saillon¹, mais de rappeler, pour les générations futures, le rôle joué par le fleuve dans le subconscient, la culture et l'esprit des habitants du village. Pour ce faire, nous utilisons un prisme local pour relater l'histoire du fleuve, ses frasques dans la plaine, son détour sur les territoires voisins, ses inondations et ses drames, son influence sur les transports, les limites territoriales et les travaux d'endiguement et d'assainissement. Nous souhaitons apporter quelques compléments historiques sur les deux derniers siècles et évoquer quelques conséquences qui, aujourd'hui, tendent à s'estomper.

Une petite mise dans le contexte du XIX^e siècle est indispensable à une bonne compréhension des faits. En 1827, Charles Emmanuel de Rivaz, homme politique de premier plan, rédige en faveur de la commune de Saillon un mémoire, dans lequel il écrit : « Il n'y a aucun doute que le Rhône a été plusieurs fois contre les rochers de Saillon, puis contre le pied du mont de Saxon et le mur neuf ensuite par le milieu de la plaine et ainsi de suite ». De leur côté, les personnes qui interviennent et argumentent à divers titres lors des litiges évoquent souvent l'« ancien » ou le « nouveau » cours. Vu l'instabilité du fleuve, ces indications doivent évidemment être utilisées avec grande prudence par l'historien, d'autant plus qu'elles sont souvent instrumentalisées par les parties en conflit. De plus, le lecteur doit prendre en compte le fait que nous avons complètement perdu le contact avec le terrain tel qu'il était avant les corrections et les assèchements des XIX^e et XX^e siècles : les terres

Ce texte est la version réduite d'une communication présentée par Henri Thurre à l'occasion de la deuxième assemblée générale de l'Association « Mémoires du Rhône », le 17 avril 2013, à la salle Stella Helvetica, dans le bourg de Saillon. Le texte original a été réduit, complété et édité par les trois éditeurs de cet ouvrage, Emmanuel Reynard, Muriel Borgeat-Theler et Alain Dubois.

1 Plusieurs recherches réalisées au cours des quinze dernières années dans le cadre du projet « Sources du Rhône » se sont concentrées sur la région comprise entre le pont de Riddes et le coude du Rhône. Elles ont amené de nombreuses nouvelles connaissances sur le Rhône et ses relations avec les sociétés riveraines au cours des six derniers siècles. Voir Muriel BORGEAT-THELER, Alexandre SCHEURER, Pierre DUBUIS, « Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny (1400-1860). Quatre longs siècles de conflits et de solutions », dans *Vallesia*, 66 (2011), p. 1-106 ; Alexandre SCHEURER, « Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny (1400-1860). Quatre longs siècles de conflits et de solutions. IV. Quarante ans de projets, de travaux, de litiges et de catastrophes (1820-1860) », dans *Vallesia*, 67 (2012), p. 1-67 ; Muriel BORGEAT-THELER, « Les reconnaissances de Fully et les terrains adjacents au Rhône en 1430 et en 1503 », dans *Vallesia*, 70 (2015), p. 209-253 ; Emmanuel REYNARD, Dominique BAUD, « Étude géohistorique de l'assèchement de la plaine de Riddes-Martigny (1910-1940) », dans *Ibidem*, p. 255-291 ; Delphine DEBONS, « Pour que les terrains de la plaine se couvrent de fruits et de fleurs. Améliorations foncières et privatisation des propriétés dans la plaine de Saillon (1927-1945) », dans *Vallesia*, 71 (2016), p. 1-36. Sur le projet « Sources du Rhône », voir Myriam EVÉQUOZ-DAYEN, « Le soutien apporté par les Archives de l'État du Valais aux recherches sur le Rhône », dans Emmanuel REYNARD, Myriam EVÉQUOZ-DAYEN, Gilles BOREL (éd.), *Le Rhône, entre nature et société*, Sion, 2015 (Cahiers de Vallesia, 29), p. 24-28.



Fig. 1. La plaine du Rhône à Saillon aujourd'hui, vue depuis la carrière de marbre en direction du sud-est, avec le Rhône endigué. (Photo: Emmanuel Reynard).

conquises ont été dessinées d'une manière géométrique, tout comme les canaux de drainage et les voies de circulation. De ce fait, les traces de l'état ancien de la plaine ont disparu (fig. 1), mis à part quelques toponymes².

Après avoir rappelé quelle était la situation du Rhône et ses environs avant la Première Correction du fleuve, cet article se concentre sur quatre thématiques principales : la perception contrastée des marais de la plaine, la question des franchissements du Rhône, l'endiguement du fleuve et les inondations, ainsi que les conflits de voisinage avec les communes riveraines du fleuve.

Les tracés du fleuve avant la Première Correction du Rhône

Après le retrait glaciaire, les sédiments transportés par les eaux de fonte ont peu à peu rempli la vallée³ ; le Rhône dominait la plaine qu'il pouvait recouvrir presque entièrement lors des grandes crues. A l'aval des cônes de déjection de la Losentse, de la Fare et de la Salentse, la plaine alluviale est large et présente une faible pente. Avant les endiguements, le Rhône pouvait donc facilement divaguer latéralement au gré des changements de la dynamique morpho-sédimentaire.

Au XIII^e siècle⁴, le Rhône vagabonde encore au pied de la colline de Saillon et permet d'y puiser de l'eau que l'on transporte jusqu'au village. Le fleuve sert alors de complément pour l'approvisionnement en eau en cas de difficulté avec le bisse venant de la Salentse. La *portela de Saxo* (la petite porte du Scex), petite poterne dissimulée dans un recoin de l'enceinte aux Mocatheys, donne directement accès au Rhône en cas de siège du bourg⁵. A partir du premier quart du XIV^e siècle, le lit principal du Rhône se déplace vers le milieu de la plaine⁶ :

Il formait, au moins depuis le quart du XIV^e siècle, plusieurs bras encore lisibles sur les cartes topographiques du XIX^e siècle. Le lit principal, qui suffisait en hiver, s'est déplacé plusieurs fois.

L'intervention du Rhône avec les fortifications du château et du bourg dans la délimitation de la zone d'application des franchises de 1271, indique, comme l'avait vu A. Naef,

- 2 Sur l'apport de la toponymie à la reconstitution des paléoenvironnements fluviaux, voir Emmanuel REYNARD, Laetitia LAIGRE, Benoît MAILLARD, « Repérer des géomorphosites disparus : le cas de la plaine du Rhône valaisanne », dans Emmanuel REYNARD, Laetitia LAIGRE, Nicolas KRAMAR (éd.), *Les géosciences au service de la société*, Lausanne, 2011 (Géovisions, 37), p. 55-74, spécialement p. 63-65.
- 3 Sur le remplissage postglaciaire et les migrations latérales du Rhône, voir Laetitia LAIGRE *et al.*, « Caractérisation de la paléodynamique du Rhône dans le Valais central (Suisse) à l'aide de la tomographie de résistivité électrique », dans *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, 4 (2012), p. 405-426.
- 4 Divers documents d'archives des XIII^e et XIV^e siècles comportent des mentions qui permettent de se faire une idée des usages du fleuve dans la région de Saillon à la fin du Moyen Age ; voir Pierre DUBUIS, « Le Rhône valaisan et ses affluents à la fin du Moyen Age. Le témoignage des comptes de châtelainie et des règlements des conflits », dans Emmanuel REYNARD, Myriam EVÉQUOZ-DAYEN, Pierre DUBUIS (éd.), *Le Rhône : dynamique, histoire et société*, Sion, 2009 (Cahiers de Vallesia, 21), p. 139-150, spécialement p. 140, p. 147-148, et Muriel BERGEAT-THELER, *Le Rhône et ses riverains à la fin du Moyen Age, entre Sion et Martigny*, mémoire de licence, Université de Lausanne, 2008, p. 6.
- 5 Albert NAEF, « Bourg et castrum de Saillon (Canton du Valais) », dans *Indicateur d'Antiquités suisses*, t. VII, chap. 84 (1892-1895), p. 416-426.
- 6 Ce qui rend caduque l'utilité de cette porte, que l'on cancelle. Cette petite porte a été restaurée vers 1990 avec l'ensemble des murailles qui ceinturent les vignes et qui se cachent dans le pittoresque quartier des Mocatheys. Sur les caractéristiques et conséquences humaines des déplacements du lit du fleuve depuis la fin du Moyen Age, voir BERGEAT-THELER, SCHEURER, DUBUIS, « Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny », p. 39-80.

qu'au XIII^e siècle, le lit principal du fleuve passait immédiatement au pied de la colline de Saillon. Dans le premier quart du XIV^e siècle, ce lit était l'unique voie d'écoulement du fleuve. Le 18 avril 1325 en effet, le bailli du Chablais et du Valais prend des dispositions pour rétablir les communications de Saillon, coupées par une inondation (en été 1324 probablement). Sa lettre au châtelain de Saillon nous apprend que le fleuve avait pratiquement déserté son lit habituel et cessé de couler sous le « vieux pont existant [...] au pied de la ville de Saillon » (*et etiam ponte veteri existente super ejusdem aque in pede ville Sallionis quasi derelicto*) ; il s'était créé plusieurs nouveaux lits, sur lesquels il fallait jeter deux ponts ou même davantage pour rétablir la circulation habituelle des marchands et des autres personnes. L'ancien lit du XIV^e siècle est alors devenu un bras d'eau plus ou moins stagnante, encore visible sur les cartes topographiques du XIX^e siècle.⁷

A l'aube du XIX^e siècle, la morphologie du fleuve en tresses est encore bien présente, le chenal principal étant situé au milieu de la plaine. Le plan des ingénieurs de Napoléon (fig. 2)⁸, établi en 1802, permet une analyse du tracé vu depuis les hauts du territoire de Saillon en direction du sud⁹. Au passage du cône de la Salentse, le Rhône est dans un seul chenal bien marqué qui se dirige en direction d'Écône et de Saxon. Sur ce tronçon, seule la rive gauche est boisée, le cône étant, en tout cas partiellement, mis en culture. A la hauteur de la colline de Saillon, le fleuve décrit une courbe serrée sur sa droite avant de se diviser en plusieurs bras, tout en gardant un chenal principal d'écoulement. Deux bras partent vers Saxon et Charrat, deux autres avec méandres vont vers la montagne en aval de Saillon, en récupérant au passage les résurgences de la Sarvaz. Ces deux bras rejoignent le pied du mont en aval du lieu-dit « la Cleusette » et sont séparés par les « Grands Ilots » et les « Petits Ilots ». Au début du territoire de Fully, ils rejoignent le cours principal du Rhône. Sur ce plan, le fleuve est par ailleurs longé, sur la rive droite, par le tracé d'un projet de canal navigable.

⁷ François-Olivier DUBUIS, *Bourg et château de Saillon : un ensemble, témoin d'histoire et centre vivant d'une commune valaisanne*, Service des Monuments historiques et des Recherches archéologiques du Valais, 2^e édition publiée par la commune de Saillon, avec l'aide du Département de l'instruction publique, Martigny, 1983, p. 26. En 1972, l'école communale est construite précisément là où le Rhône venait buter contre la colline avant son changement de lit. Lors des inondations d'octobre 2000, les eaux retrouveront exactement leur cheminement d'antan (voir Benjamin RODUIT, Tony ARBORINO, *Crues 2000, Saillon se souvient*, Sion, Etat du Valais, 2010).

⁸ Michel LECHEVALIER, « La mission des ingénieurs géographes français en Valais en 1802 », dans *Vallesia*, 60 (2005), p. 411-431 + planches annexes.

⁹ Voir aussi les reconstitutions cartographiques de LAIGRE *et al.*, « Caractérisation de la paléodynamique du Rhône dans le Valais central », p. 408, p. 422-423, ainsi que la reproduction d'un plan établi en 1803 et son analyse faite par BORGEAT-THELIER, SCHEURER, DUBUIS, « Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny », p. 39-80 et planche hors-texte I (Archives de l'Etat du Valais (ci-après AEV), DTP, Plans, Rhône, 1).



Fig. 2. Extrait du plan des ingénieurs de Napoléon¹⁰.

(Paris, Archives nationales, CHAN-F/14/10191 et 10192, photographies de Michel Lechevalier).

Quelques décennies plus tard, peu avant les travaux de correction systématique du fleuve, la situation a quelque peu évolué. Même si la morphologie générale en tresses reste présente, le nombre de chenaux a diminué et les écoulements au pied du bourg semblent s'être réduits. Le plan de la ligne d'Italie¹¹, du levé duquel la date n'est pas connue avec précision mais peut être estimée entre 1835 et 1850, permet une bonne appréciation de la situation au milieu du XIX^e siècle (fig. 3). Le tracé du Rhône entre la Salentse et le pont de Saxon est bien délimité et unique. La courbe sud est bien marquée et, entre ces deux points, deux îles sont visibles dans le lit du

¹⁰ On pourra comparer ce plan avec celui qui a été reproduit par BORGEAT-THELER, SCHEURER, DUBUIS, « Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny », planche hors-texte I, qui date de la même époque.

¹¹ AEV, DTP, Plans, Chemin de fer, 1. Une reproduction est visible dans l'article de BORGEAT-THELER, SCHEURER, DUBUIS, « Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny », planche hors-texte II.

fleuve dont l'écoulement va vers le sud-ouest, jusqu'à la future voie de chemin de fer, avant de revenir vers le nord-ouest de la plaine. C'est le risque potentiel lié à cette courbe qui provoquera la correction et le déplacement du Rhône dans les années 1860. Peu avant le pont de Saxon, un bras secondaire, nettement plus petit, se dirige en rive droite en travers de la plaine vers le pied du mont, à la Cleusette, en aval des résurgences de la Sarvaz, avant de bifurquer vers le sud-ouest le long du coteau. Le bras principal traverse la plaine vers le nord-ouest, par les Epineys et les Grands Glariers pour rejoindre, à la limite entre Saillon et Fully, le bras secondaire venant de la Sarvaz. Sur le territoire de Saillon, la plaine en amont du village est partiellement marécageuse, alors que la partie aval est couverte de forêts.

Les travaux de la correction du Rhône débutent dans la région en 1865. Ils mèneront au chenal unique que nous connaissons encore maintenant. Il faudra par contre attendre plusieurs décennies avant que la plaine ne soit totalement asséchée et mise en culture¹².

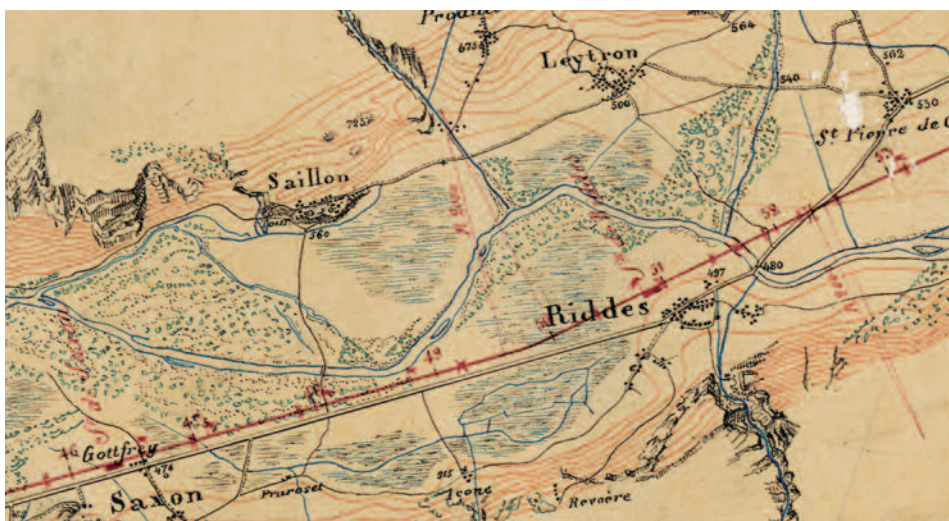


Fig. 3. Extrait du plan de la ligne d'Italie.

(AEV, DTP, Plans, Chemin de fer, 1).

Des regards contrastés sur les marécages

La plaine de Saillon reste donc marécageuse jusque dans les premières décennies du XX^e siècle. Comme ailleurs, les perceptions de ces marais sont diamétralement opposées selon les sensibilités. Pour certains, souvent motivés par le désir de progrès¹³, ces zones ne sont que sources de malheurs :

¹² Voir à ce sujet les articles de REYNARD, BAUD, « Etude géohistorique de l'assèchement de la plaine de Riddes-Martigny (1910-1940) » et de DEBONS, « Pour que les terrains de la plaine se couvrent de fruits et de fleurs ».

¹³ Voir aussi Muriel BORGEAT-THELER, « La perception du paysage de la plaine du Rhône entre Sion et Martigny de 1700 à 1850 d'après les récits des voyageurs et les documents historiques », dans ce volume.

Mais le Rhône peu à peu changea de lit, détourna son cours, ne laissant après lui que des étangs pleins de canards sauvages, des marais pleins de moustiques et de fièvres; on dut construire une autre route et celle de Saillon devint une charrière. Et Saillon, à l'écart désormais, (à l'écart du fleuve, de la route et de la vie), commença lentement de s'appauvrir, se dépeupler, déchoir.¹⁴

Qu'il me suffise de signaler que le pittoresque état de notre plaine marécageuse la rendait non seulement impropre à la culture, mais constituait encore les conditions les plus défavorables à la santé publique. La fièvre des marais ou malaria, qui sévit encore dans beaucoup de pays exotiques, frappait toute personne insuffisamment vaccinée par les piqûres des moustiques porteurs du germe morbide. Cette maladie terrible, qui faisait grelotter de froid les hommes les plus solides au grand soleil d'été, attaquait surtout les habitants des mayens qui se risquaient dans la plaine.¹⁵

D'autres mettent en exergue les qualités paysagères, la diversité biologique et la richesse de la faune et de la flore des marais. Le botaniste Helmut Gams (1893-1976), qui vient chaque année en Valais, entre 1913 et 1918, pour étudier les marais de la Sarvaz, ou le naturaliste autodidacte Philippe Farquet (1883-1945), dit Alpinus, regrettent la disparition inéluctable des marais et des dunes de la «Camargue valaisanne» :

[...] le naturaliste regrettera la destruction de sites aussi intéressants que pittoresques, mais le développement économique du pays demande ce changement. Qui voudrait l'empêcher?

Des efforts pour conserver quelques parcelles telles qu'elles sont aujourd'hui, en créant une réserve, n'ont pas encore abouti. S'il n'arrive pas un secours inattendu, il ne restera, outre ce «nécrologe», que les tableaux des peintres qui ont choisi, comme Rehfoos de Genève, leurs motifs dans cette région.¹⁶

Ce monde inanimé et pourtant si vivant qui nous échappe, avait une réelle beauté, une magnificence et une poésie toutes particulières, telles qu'il nous semble impossible que nous puissions vivre sans lui. Nous étions tellement ancrés dans ce milieu, faisons tellement corps avec lui qu'il nous semble que, s'en allant, il emporte une partie de nous-mêmes. Nés dans cette nature en grande partie presque primitive, grandis dans son sein, nous n'arrivons pas à nous désaccoutumer de tant de choses qui embellirent et poétisèrent notre jeunesse. [...] Tant de choses que l'on ne verra plus ! Il est toujours pénible d'assister à ces profonds changements qui nous montrent l'instabilité des choses de ce monde en nous faisant sentir le poids des ans qui, peu à peu, fatiguent nos épaules. Nous avons la nostalgie du passé, malgré les souffrances et les déboires que ce passé a semés sur notre route. Le cœur a toujours besoin de revenir vers ce qui fut. La mélancolie nous éteint.¹⁷

14 Gonzague DE REYNOLD, *Cités et pays suisses. Saillon, village héroïque*, Lausanne, Payot, 1915, p. 82-88.

15 Henri CARRON, «L'assainissement de la plaine du Rhône depuis 1862», dans *Annales valaisannes*, 4 (1942), p. 415-416.

16 Helmut GAMS, «La Grande Gouille de la Sarvaz et les environs», dans *Bulletin de la Murithienne*, 39 (1914), p. 134.

17 ALPINUS, «Les choses qui s'en vont», dans *Nouveliste valaisan*, 10 décembre 1943, p. 9.

Le peintre Alfred Rehfous (1860-1912), évoqué par Helmut Gams, séjourne plusieurs étés en villégiature à Saillon et peint de nombreux et magnifiques tableaux qui traduisent l'ambiance paysagère des marais (fig. 4). Il apprécie particulièrement les contrastes de cette plaine du Rhône encore sauvage. Dans un livre consacré à l'artiste, le critique d'art Daniel Baud-Bovy décrit les paysages et décors :

Le territoire de cette commune présente tous les contrastes. Une partie de la plaine s'en-vasse sous des eaux mortes ; une autre est semée d'îlots ombragés de flexibles oseraies que caressent les sinuosités de la Sarvaz [...]. Après avoir erré le long des eaux stagnantes où bruissent des joncs noirs et flottent des mousses mordorées [...]. Entre les cimes des saules et des peupliers, dans un ciel d'un bleu déjà méridional [...].¹⁸



Fig. 4. Alfred Rehfous (1860-1912), *Saillon, plaine et montagnes*, s.d. Huile sur toile¹⁹.

(Collection de la Banque cantonale du Valais. Photo : Robert Hofer).

¹⁸ Daniel BAUD-BOVY, *Pierre Pignolat-Alfred Rehfous*, Zurich, Verlag der Zürcher Kunstgesellschaft, 1914, p. 21-22. Voir aussi la vingtaine d'œuvres concernant la plaine de Saillon reproduites par Hubert BARDE, *Alfred Rehfous (1860-1912). Un peintre, une œuvre*, Genève, Slatkine, 2011.

¹⁹ Une fiche descriptive du tableau est disponible sur Internet, [en ligne :] https://art.bcvs.ch/media/document/0/alfred_rehfous.pdf (consulté le 9 octobre 2020).

Certains, finalement, ne manquent pas de relever l'importance économique des marais. En effet, avant l'endiguement du Rhône et jusqu'après l'assèchement des derniers marais, la Bourgeoisie de Saillon met régulièrement en location, généralement pour dix ans, des champs d'osiers qui sont une source de revenus pour la communauté²⁰. Le peintre et chasseur Albert Muret (1874-1955) traduit cette perception tournée vers l'activité humaine. Domicilié à Lens, malgré la distance, il fait de la plaine de Saillon son terrain de chasse favori. Dans le bourg, il lui arrive d'ailleurs de rencontrer le peintre Alfred Rehfous et il y revient régulièrement jusqu'en 1919, date de son départ du Valais. Il décrit Saillon par ces mots :

Je l'ai vue ainsi, en un matin de givre étincelant, de là-haut le spectacle était inoubliable : la guerre faisait qu'on tirait parti de tout ; même des roseaux, dont on extrayait, disaient-on, une farine fourragère. Pour les récolter, les autorités avaient formé des lots, qu'on distribuait aux bourgeois de la commune. Il fallait se hâter, dans la crainte du dégel. Aussi les travailleurs étaient-ils nombreux. Les hommes fauchaient ces étranges épis plus grands qu'eux, les femmes maniaient la fourche et le râteau ; on eût dit de miraculeuses et gigantesques moissons hivernales. Il ne reste plus guère de ces marais, ni de ces régions incultes qu'on appelait « les îles » et qu'envahissait une végétation inextricable, défendue par l'épine noire. C'était le paradis du faisan.²²

Franchir le Rhône : barques, bacs et ponts

Quelques écrits et sentences prouvent que des ponts sur les bras existent dans la plaine de Saillon, quoiqu'ils soient souvent endommagés par les crues du fleuve. Les barques et les bacs de passage sont utilisés pour se rendre de l'autre côté de la vallée, pour franchir les nombreux bras du Rhône et pour aller pâturer ou chasser dans les îles. Ils sont très souvent sources de conflits entre les communautés concernées pour leur entretien. Comme les bras franchis changent parfois leur tracé d'une manière naturelle ou en subissant la volonté des hommes, il arrive que des œuvres réalisées à grand frais deviennent caduques.

Plusieurs documents attestent la présence de ponts durant le Moyen Age. En 1324 et 1325, il y avait « un vieux pont existant au pied de la ville de Saillon »²¹. En 1359, le châtelain de Saillon punit de 15 florins d'amende la communauté de Leytron « pour n'être pas venue à la réparation des ponts jetés sur les cinq bras du Rhône entre Saxon et Saillon ». En 1411, un litige oppose Saillon et Leytron à Fully pour obliger cette dernière à participer à la rénovation du pont du Scex, « construit sur le cours du Rhône, au-dessous de la ville de Saillon, au pied des vignes et du chemin qui descend de cette ville en direction dudit pont »²³, et à celle d'autres ponts

²⁰ Henri THURRE, *Les Domaines de la Sarvaz. Une agriculture valaisanne en mutation au XX^e siècle*, Fribourg, Faim de siècle, 2013, p. 79-80.

²¹ Albert MURET, *Nemrod & Cie. Souvenirs d'un chasseur honoraire*, Lausanne, A l'Enseigne du Clocher, 1949, p. 91.

²² DUBUIS, *Bourg et château de Saillon*.

²³ AEV, AC Fully, Ful. 6. Voir la transcription et la traduction du document dans Muriel BORGAT-THELER, « Sources du Rhône. Documents inédits sur les relations entre le fleuve et ses riverains (Deuxième partie : de 1409 à 1490) », dans *Vallesia*, 68 (2013), p. 37-45.

construits sur le Rhône par les communautés de la châtellenie²⁴. Cette complémentarité entre les moyens de traversée va perdurer jusqu'au début du XIX^e siècle.

C'est en 1804 que le premier « grand » pont en bois reliant la rive droite et la rive gauche est tendu sur le chenal principal du fleuve. En 1895, la construction du premier pont métallique reliant Saillon à Saxon est entreprise. La Société des carrières de marbre de Saillon s'implique fortement dans cette réalisation, car elle est très intéressée à l'augmentation du tonnage admis sur ce pont. Lors des inondations de 1896, « le pont provisoire servant à la construction du nouveau pont métallique sur le Rhône, entre Saxon et Saillon, a été emporté et est venu se heurter au primitif pont en bois, que l'on a dû démolir pour éviter un nouveau malheur »²⁵.

En 1927 se crée le domaine de la Sarvaz de Saillon sur les terres fraîchement assainies de la plaine et sur une partie du coteau pour le vignoble. Dans le contrat d'achat passé avec la Bourgeoisie locale figure que « pour le cas où un pont sur le Rhône serait construit par la société acquéreuse, les habitants de Saillon auront le droit de passer sur ce pont, sans que la société soit tenue à des ouvrages spéciaux du fait de ce droit, et sans responsabilité pour elle pour les accidents qui pourraient se produire »²⁶. La création du vignoble devient rapidement une source de grandes difficultés à cause de l'énorme volume de pierres mis au jour, dont il faut évacuer le solde une fois utilisés les mètres cubes pour la construction des murs. C'est de la rive gauche que vient la solution. Une entreprise réalise le remaniement parcellaire des îles de la commune de Saxon d'une surface de 70 hectares et il lui manque des pierres, qu'elle va chercher en rive droite grâce à une voie de chemin de fer rejoignant le pied du mont de Saillon, franchissant le Rhône sur un pont de fortune. Ce train circulera jusque vers 1933, avant que la voie et le pont ne soient démontés.

Plus tard, de 1937 à 1950 environ, un nouveau pont provisoire est construit, doté d'une voie similaire ; une locomotive Diesel est utilisée pour les enrochements sur les deux rives lors de la Deuxième Correction du Rhône. Sa voie est tracée environ 500 m plus au levant.

Finalement, un nouveau viaduc est inauguré le 7 novembre 1975. Il franchit le passage à niveau des voies de chemin de fer, l'autoroute et le Rhône. Sa construction surélevée par rapport au niveau de la plaine et son impact sur le paysage provoqueront quelques grincements de dents dans la région, les gens ne comprenant pas pourquoi ce viaduc ne revient pas au sol entre le Rhône et le passage à niveau des CFF. Le fait que l'autoroute n'est pas encore construite ne facilite pas la compréhension de ce choix « aérien ».

²⁴ BORGEAT-THELER, SCHEURER, DUBUIS, « Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny », p. 12.

²⁵ *Journal de Genève*, 19 juillet 1896, p. 1.

²⁶ THURRE, *Les Domaines de la Sarvaz*, p. 23.

Les endiguements et l'assèchement des terres humides

Avant la correction systématique du fleuve, les inondations du Rhône ont été source de conflits permanents entre les communautés riveraines de la région située entre Riddes et Martigny. Nous ne revenons pas en détail sur ces conflits²⁷, mais nous mettons l'accent sur trois thématiques : la question des barrières offensives, le redressement du Rhône et l'assèchement des terres humides.

Les barrières offensives

Pendant longtemps, les communautés ont lutté contre le Rhône au moyen de barrières, qui étaient des ouvrages de protection disposés parfois en forme d'épis et consistant généralement en levées de terre et de gravier protégées contre l'action du courant par des troncs d'arbres et des fascines. Ils étaient établis sans caractère d'ensemble et engendraient souvent des conflits. En effet, les riverains constructeurs cherchaient autant que possible à les disposer d'une manière offensive pour la rive opposée, car ils ne voyaient que leur propre sécurité.

Un article paru dans *L'Agriculteur valaisan* en 1898²⁸ met bien en évidence la problématique des barrières offensives et des épis. Il concerne « le rapport de la commission instituée en 1790 par le Sénat du Valais pour étudier les causes d'une inondation survenue dans la région de Riddes, Leytron, etc. et les moyens d'y remédier ». Cette relation est publiée *in extenso* et amène de nombreuses informations intéressantes sur la problématique des barrières offensives²⁹ :

Le Rhône, ayant fait une rupture considérable du côté de Saillon il y a environ sept ans et dévastant depuis les campagnes du dit lieu et celle de Fully, ceux de Saillon y ont construit un fort éperon pour pouvoir s'en garantir plus tôt, ce qui dans d'autres circonstances serait opposé à l'Ordonnance³⁰ de 1776 ; mais comme cet éperon, dans la situation actuelle, paraît nécessaire, il pourra subsister pour contenir tant mieux l'impétuosité du fleuve jusqu'à ce que le Rhône soit remis entièrement dans son véritable et ancien lit, ce qui doit être fait et exécuté jusqu'au premier mai 1791 par ceux qui sont obligés de maintenir les barrières dans ces districts. Et lorsque le Rhône sera remis dans son ancien cours, l'éperon prédit sera enlevé. Et comme de ce côté-là on n'est pas suffisamment pourvu de bois pour effectuer cette ordonnance, ils pourront prendre le bois nécessaire et autant qu'il leur en manque du côté opposé dans les Iles de Riddes.

La barrière existante du côté de Leytron, en bas la Lozence, étant trop offensivement bâtie, il est ordonné de la retirer, et ceux qui l'ont établie auront soin de la redresser au point qu'elle soit défensive et qu'elle ne cause point de tort à leur vis-à-vis.

27 Nous renvoyons aux travaux de BORGAT-THELIER, SCHEURER, DUBUIS, « Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny », et de SCHEURER, « Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny », qui ont étudié en détail ces conflits.

28 *L'Agriculteur valaisan*, 30 août 1898, p. 266-271.

29 Le texte de Jean-Hyacinthe de Lovina, rapporteur de la commission instituée en 1790, truffé d'erreurs topographiques, a été corrigé pour faciliter la lecture sans modifier le fond.

30 Cette ordonnance du 20 mai 1776 a été publiée dans Muriel BORGAT-THELIER, « Sources du Rhône. Documents inédits sur les relations entre le fleuve et ses riverains (Première partie : de 1776 à 1839) », dans *Vallesia*, 67 (2012), p. 69-70.

Ayant vu que les barrières du côté de Saxon ne sont pas exactement selon la teneur de l'Acte précité de 1776, il leur est enjoint de faire meilleure diligence à l'accomplir et surtout, lorsque le Rhône aura été remis dans son vieux lit, de rétablir leurs barrières depuis l'époque de la rupture négligées et pour ainsi dire abandonnées.³¹

Ces barrières seront interdites par la Diète dès l'entrée en vigueur de la *Loi sur le diguement du Rhône, des rivières, des torrents, et le dessèchement des marais* du 23 mai 1833³².

Le redressement et l'alignement du cours du fleuve

Les limites communales étant en général fixées sur les bras du Rhône, elles se déplacent au gré des crues et des inondations, ce qui débouche sur des terres à pâturer gagnées ou perdues. Le Rhône se « déplace selon ses logiques propres »³³ et modifie la géographie des frontières communales ; une zone exploitée peut devenir subitement une enclave d'outre-Rhône. A Saillon, ce sera souvent le cas de la région de la « Guillemande » qui est aujourd'hui encore sur le territoire de Saillon, mais en rive gauche du Rhône (fig. 5).

Les grands travaux de translation du fleuve (coupures) débutent en 1865 et ont été, pour la plupart, exécutés dans les limites de la commune par les soins d'une entreprise générale. Ailleurs, le travail était souvent divisé en petites tâches pour la fourniture des matériaux (pierres), le minage ou les transports, ou pour la mise en œuvre de ces matériaux (maçonneries). Il en allait de même pour le battage des pieux. Quelquefois, le travail était formé de petits lots que le « tâcheron » devait rendre complètement achevés. Le terrassement des arrière-bords, surtout, a été exécuté de cette manière, sauf dans les grandes entreprises où il y avait des « sous-traitants ». Des ouvrages de moindre importance ont aussi été faits en « corvées », par prestations de journées des contribuables de la commune.

Une importante coupure de 2.4 km, en aval du pont de Saillon, a été réalisée sur les territoires de Saillon, de Saxon et de Fully (fig. 5), le gros œuvre étant effectué entre 1865 et 1869. Ce redressement visait à un accroissement de la vitesse du fleuve avec, comme corollaire, un abaissement de son lit et par conséquent une diminution des infiltrations qui rendaient les terres impropres à la culture. Sur la partie amont de cette coupure, une féroce opposition de la commune de Saillon utilise toutes les ficelles pour empêcher le redressement du Rhône vers la rive droite. Le poids politique de Maurice Barman (1808-1878) pèse lourdement sur le choix définitif, qui maintient une partie de la courbe du fleuve, sans justification technique, entre l'embouchure de la Salentse et le pont de Saxon. Dans la tradition orale de Saillon, cet épisode est connu sous le nom de « coup d'épaule de Maurice Barman », le magistrat jouant un grand rôle dans le contentieux sur les limites communales de Saillon et de Saxon, lequel durera plus de dix ans.

³¹ Extraits du texte aimablement remis par André Luisier, ancien président de la Commune de Saillon.

³² AEV, 1003, 7, p. 56-61.

³³ BORGEAT-THELER, SCHEURER, DUBUIS, « Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny », p. 3.

D'après les dispositions de la loi cantonale, les frais de la correction incombent, après déduction du subside fédéral, aux communes concernées, l'Etat n'intervenant que dans les translations du lit. De ce fait, il n'a pas été possible d'organiser les travaux par sections continues et suivies, chaque commune travaillant selon les ressources dont elle disposait.

A la hauteur de Saillon, en limite avec Saxon, le passage de la ligne de chemin de fer du Simplon, entreprise par la Compagnie de la ligne d'Italie, nécessitera de longues tractations entre les deux communes. Le lit du Rhône sera déplacé vers Saillon, ce qui va déboucher sur une longue lutte pour la répartition des frais de construction et d'entretien du nouveau pont sur le Rhône.

Les travaux de la Première Correction se poursuivent dans la région de Saillon de 1877 à 1889. Ils connaissent des ralentissements en lien avec les restrictions dans l'attribution des subsides de la Confédération, mais les communes ne cessent pas leurs travaux pour autant.

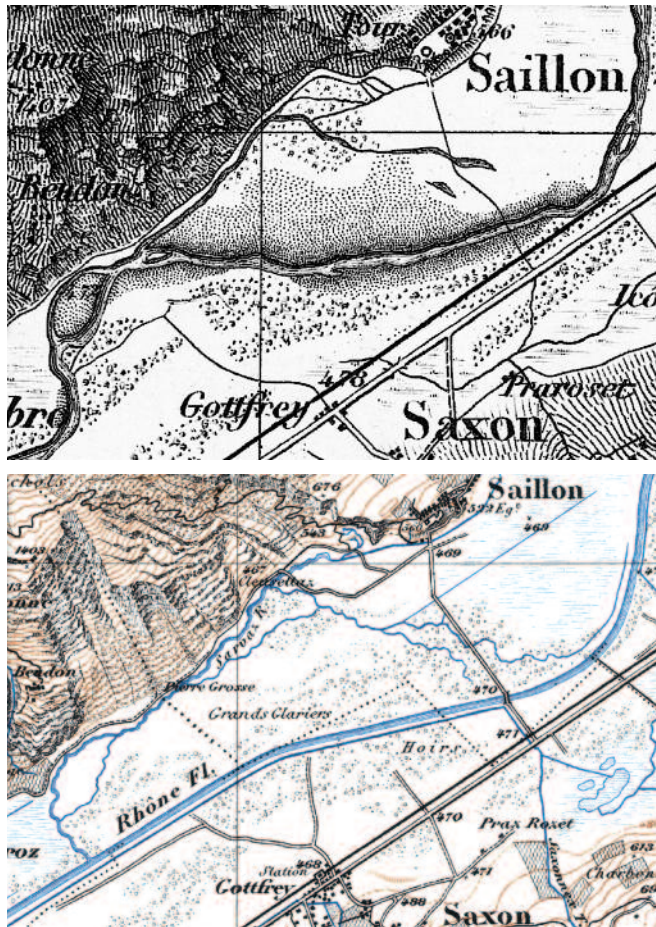


Fig. 5. Le Rhône avant et après la Première Correction. Extraits de l'Atlas Dufour (1847) et de l'Atlas Siegfried (1877).

(Reproduit avec l'autorisation de swisstopo, BA20077).

En 1877, les levés de plans mettent au jour de grandes irrégularités dans la largeur du lit du Rhône, soit entre les épis, soit entre les douves. Entre Saillon, Saxon et Fully, on remarque des formations de bancs de graviers anormaux et les agriculteurs se plaignent des infiltrations des eaux dans la plaine rendant les cultures improductives. Des travaux de régularisation de la section transversale sont exécutés entre 1885 et 1893.

Le colmatage et l'assèchement de la plaine

Avant l'endiguement systématique du Rhône, un des moyens de gagner des terres agricoles est le colmatage. Il s'agit d'une technique mise au point par l'ingénieur Ignace Venetz³⁴ consistant, à chaque « épanchement » du fleuve, à favoriser le déversement sur les campagnes, afin d'exhausser la surface du terrain par accumulation des sédiments fins. A Saillon, le colmatage pour l'exhaussement des plaines basses a été utilisé dans la région des Marais-Neufs³⁵.

Malgré les travaux d'endiguement, les plaines basses, quoiqu'elles ne soient plus inondées, demeurent incultes et insalubres en raison de la stagnation des eaux. Il faut donc dessécher la plaine au moyen de canaux appropriés. C'est ainsi qu'en 1873, le Département des travaux publics arrête un projet d'assainissement de la plaine du Rhône. Un système de canaux principaux et secondaires vise à ramener l'eau dans le fleuve bien en aval, en mettant ces terres à l'abri d'un reflux des hautes eaux du Rhône.

Entre Saillon et Fully se pose le problème de la gestion saisonnière des résurgences de la Sarvaz qui créent, durant plusieurs mois par année, la Grande Gouille, à cheval sur le territoire de Saillon et sur celui de Fully, avec des répercussions importantes sur les villages de Fully. Pour régler ce problème, il sera mis sur pied une commission du Conseil national et du Conseil des Etats pour le projet de dessèchement de la plaine du Rhône, près de Saillon-Fully³⁶. Le groupe du Génie civil présentera à l'Exposition cantonale valaisanne de 1909 un projet consistant à prolonger le canal de Fully vers l'amont afin de collecter les eaux de la Sarvaz³⁷.

L'inondation de 1897

En mars 1896, les eaux du fleuve atteignent une grande hauteur et l'ouverture de plusieurs brèches se produisent. Pour la région de Saillon, le *Journal de Genève* relate comme suit cet événement :

Mardi matin, de bonne heure, on sonnait le tocsin à Leytron. A 300 mètres environ en aval du pont de Riddes, le Rhône, très gros ces jours derniers, venait de faire une brèche

³⁴ Ignace MARIÉTAN, « La vie et l'œuvre de l'ingénieur Ignace Venetz, 1788-1859 », dans *Bulletin de la Murithienne*, 76 (1959), p. 34.

³⁵ Henri THURRE, *Remaniement parcellaire, assèchement et irrigation de la plaine de Saillon de 1914 à 1922*, 2013, non publié.

³⁶ *Gazette du Valais*, 29 juillet 1909, p. 2.

³⁷ Elie MERMIER, « Le groupe du Génie civil à l'Exposition cantonale valaisanne », dans *Bulletin technique de la Suisse romande*, 36 (1910), p. 86.

aux digues de sa rive droite. Des secours trop tardifs ont été impuissants à maîtriser le fleuve, dont les eaux ont envahi le territoire de Leytron jusqu'à près de cent mètres du cimetière de ce village. La route entre Saillon et Leytron a été interceptée; un nombre important d'hectares de terres cultivées sur Saillon et surtout sur Leytron, sont recouverts d'une nappe d'eau de deux à trois mètres, suivant les lieux. Toutes les récoltes sont perdues, à l'exception d'une partie des gerbes de blé surnageantes et dont on opère le sauvetage au moyen d'une barque de pêcheur, dirigée avec beaucoup de dévouement par son propriétaire M. V. Cheseaux, de Saillon.

Le pont provisoire servant à la construction du nouveau pont métallique sur le Rhône, entre Saxon et Saillon, a été emporté et est venu se heurter au primitif pont en bois, que l'on a dû démolir pour éviter un nouveau malheur.

Les pertes en récoltes sont assez considérables, d'autant plus que celles-ci donnaient les plus belles espérances cette année.

A l'heure actuelle, le niveau du Rhône baisse.³⁸

Ce débordement se renouvelle une année plus tard avec plus d'intensité encore. L'inondation du 30 juin 1897 (fig. 6) est un désastre; elle touche particulièrement les habitants de Saillon et de Fully. La digue lâche en face du village de Saillon, sur la rive droite, et l'eau se répand sur la partie inférieure de la plaine de Saillon puis, en deux temps, recouvre également celle de Fully. Le Rhône s'étant maintenu durant plus de 18 jours à une hauteur extraordinaire, les récoltes de la plaine sont anéanties par les eaux d'infiltration. Le 25 août, il est annoncé « qu'une nouvelle brèche s'est ouverte à la digue du Rhône en face de Saillon [...] ; toute la plaine jusqu'à Fully est de nouveau inondée »³⁹. Lors de la rupture, les eaux du Rhône se jettent dans la plaine de Saillon. Au pied du saut, entre la digue et la plaine, les flots laissent un trou appelé « La Brèche » qui restera visible durant plus de 50 ans. Ce lieu, qui est situé juste en aval de la STEP actuelle et dont l'appellation n'est pas cadastrée, deviendra un site de baignade très prisé des habitants jusque vers 1950-1960. La série noire se poursuit, puisque le 6 septembre 1897, la commune si cruellement éprouvée « a risqué de voir ses meilleurs prés, à la partie orientale du village, être submergés par le torrent de la Salenze, démesurément grossi à la suite de la pluie diluvienne de la veille »⁴⁰.

Les journaux de l'époque relatent les événements à leur manière. *L'Ami du Peuple* parle de « chaleurs sénégalienne »⁴¹ comme cause de la catastrophe et de la destruction des récoltes. Vingt et un jours plus tard, il publie une lettre d'un habitant de Fully qui tresse des louanges aux gens de son village, « population croyante et morale », pour leur engagement dans la difficulté et contre le « cruel et méchant lac qui depuis ne nous a plus quittés »⁴². La *Gazette du Valais* n'est pas en reste. Elle parle de « vignes dont jusqu'aux échelas sont devenus invisibles »⁴³. Quelques jours

³⁸ *Journal de Genève*, 19 juillet 1896, p. 1.

³⁹ *Le Confédéré*, 25 août 1897, p. 2.

⁴⁰ *Ibidem*, 15 septembre 1897, p. 2.

⁴¹ *L'Ami du Peuple*, 3 juillet 1897, p. 3.

⁴² *Ibidem*, 24 juillet 1897, p. 2. A notre avis, il s'agit de la Grande Gouille de la Sarvaz, qui sera asséchée en 1919-1920.

⁴³ *Gazette du Valais*, 3 juillet 1897, p. 2.

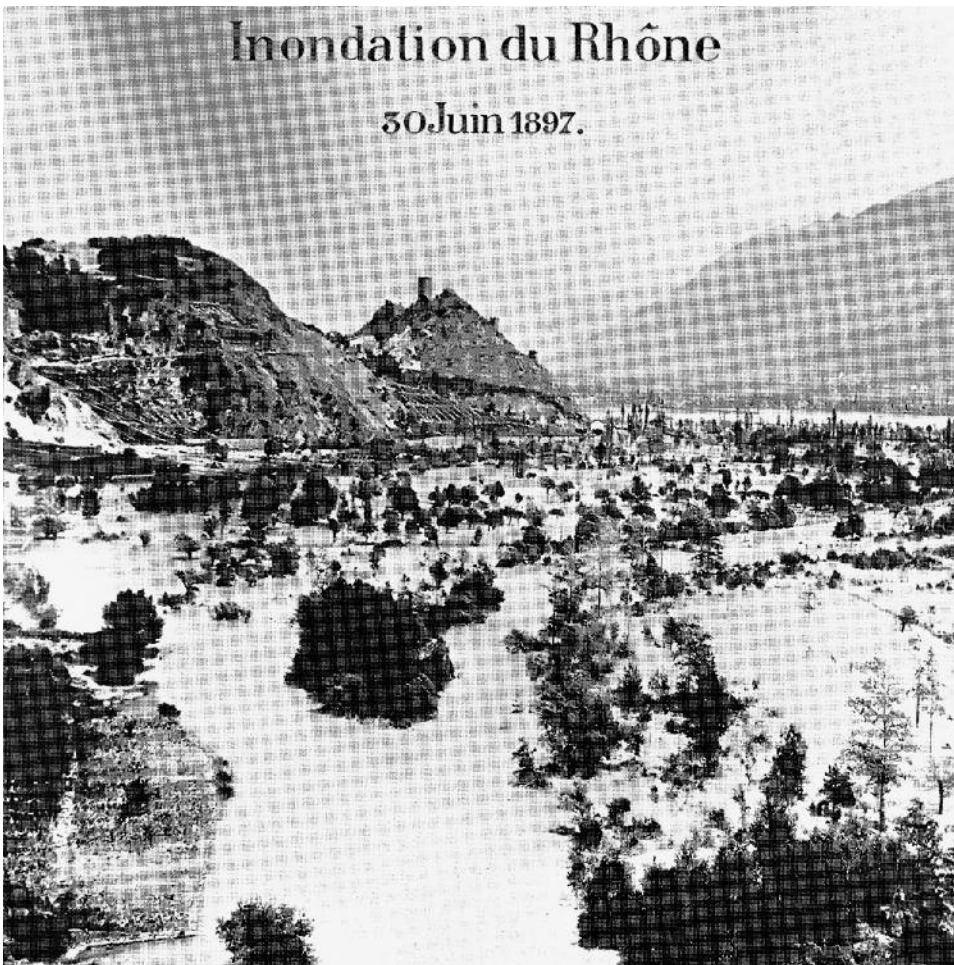


Fig. 6. L'inondation de la plaine du Rhône en juin 1897 entre Saillon et Mazembroz.

(Ed. Georges Pillet, Médiathèque Valais-Martigny).

plus tard, elle livre un article très technique sur les causes de ce sinistre à coups de km², de m³ et de millimètres⁴⁴. Le 21 juillet, ce même journal publie un article venant de la *Feuille d'Avis de Vevey*. Il s'agit ni plus ni moins d'une promotion touristique pour venir voir « cette dévastation »⁴⁵. On y explique comment, en une demi-journée, prendre le train de Vevey à Saxon, puis marcher 20 minutes en traversant la voie de chemin de fer et le pont du Rhône conduisant à Saillon et remonter la digue jusqu'à la brèche. Il est ensuite suggéré, pour mieux se rendre compte de l'aspect général de l'inondation, de grimper jusqu'à la Tour ronde de Saillon.

⁴⁴ *Ibidem*, 14 juillet 1897, p. 2.

⁴⁵ *Ibidem*, 21 juillet 1897, p. 3.

Le 7 août, Charles Haegler, rédacteur en chef de la *Gazette du Valais*, écrit un article de fond, intitulé « Au pays des inondés », qui décrit avec pathos le cauchemar vécu dans les régions dévastées. Il retrace combien, avant l'inondation, la vie éclatait, car « il émanait du sol, il tombait du ciel une sensation de fertilité ». Puis, la tristesse est venue par « le troupeau gris des flots ». « Adieu la vigne et le blé, le maïs et le foin ! Adieu les pommes de terre, le jardin, adieu le miel... adieu tout ! » Il termine en précisant que ce voyage sur les lieux a été fait comme un pèlerinage et que les églises sont pleines de sinistrés qui trouvent encore « dans leur cœur meurtri des accents émus d'adoration pour la divine main qui les frappe » et que même les moins fervents entremêlent « leurs sanglots d'invocations, de supplications à tous les saints du Paradis ». Sur les secours mis en place, il poursuit : « Votre voix a déjà été entendue. Voyez cet argent, ces habits, ces denrées de toutes sortes et depuis hier la franchise postale ! Et les aumônes généreuses nées de cette pitié sainte qui élève le cœur des hommes ». Il termine par un véritable cri : « Donnez, donnez à vos frères qui tendent leurs mains suppliantes ; vous savez bien quel sera le Débiteur, là-haut, dans le vaste ciel rayonnant d'étoiles où chaque jour accèdent tant de généreux bien-faiteurs »⁴⁶.

Un découragement général se produit au sein des populations les plus éprouvées. La confiance dans la réussite de l'endiguement du Rhône est fortement ébranlée, car, de 1863 à 1897, les grandes crues, les brèches aux digues et les inondations ont mis les nerfs et les finances des riverains à dure épreuve, les travaux globaux du Rhône s'élevant déjà à plus de 10 millions de francs.

Des communiqués officiels sont publiés les jours suivants. Ils précisent que grâce aux travaux entrepris, le Valais a évité des désastres comme ceux des années 1857, 1860 et 1868. Le Conseil d'Etat n'est pas en reste ; rapidement, il sollicite la Confédération pour toucher des subsides, prend en main la direction des travaux et suspend temporairement l'application de la loi sur les poursuites et faillites dans les communes de Saillon et de Fully. Il nomme également une commission devant lui faire rapport sur le régime hydraulique du Rhône et une autre pour estimer les dégâts. Plus tard, il lancera une collecte de fonds et nommera des comités locaux de secours pour les inondés, comités dont la mission est de répartir les dons récoltés. La franchise de port est accordée en faveur « des inondés de Fully et de Saillon » pour tous les dons jusqu'à un poids de 5 kg. On ira même jusqu'à demander que les soldats de ces villages, victimes des inondations, soient dispensés du cours de répétition militaire. Cette demande sera toutefois refusée par le Département militaire fédéral pour éviter un précédent fâcheux⁴⁷.

Le compte rendu du Département fédéral de l'intérieur pour 1897 contient un rapport de l'Inspectorat fédéral des travaux publics sur ces inondations ; celui-ci, après quelques considérations techniques, mentionne :

Malheureusement, une brèche s'est produite le 30 juin sur la rive droite sur le territoire de la commune de Saillon où un peu plus de vigilance eût été nécessaire. L'inondation du terrain uni situé entre le Rhône et le flanc droit de la montagne a revêtu un caractère

⁴⁶ *Ibidem*, 7 août 1897, p. 1-2.

⁴⁷ *Le Confédéré*, 2 août 1897, p. 2.

toujours plus dangereux résultant de l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour fermer immédiatement la brèche et de l'organisation défectueuse qui laisse, dans des cas de ce genre, les communes valaisannes isolées et sans moyens de défense.⁴⁸

Le rapport de la commission de gestion du Grand Conseil du Canton du Valais relève quant à lui que l'une des principales causes de ces inondations « gît dans le trop grand déboisement de nos montagnes qui, laissant libre jeu aux brusques variations de la température et au dénudement des pentes rapides, permet aux neiges de fondre subitement et aux eaux fluviales de gagner trop promptement le fond de la vallée »⁴⁹.

Lors du premier diguement, de Riddes à Martigny, il avait été prévu un fleuve redressé sur le territoire de Saillon qui, nous l'avons vu, s'est opposé avec toute sa force à cette correction sur son territoire. C'est ainsi que le Rhône a gardé sa courbe (fig. 5) sans justification technique. Cette option engendre de forts remous lors des crues et les épis construits par la suite augmentent encore ces turbulences et retiennent le sable transporté. La conjonction de ces éléments – remous rongant la digue dans la courbe et élévation du lit du fleuve – a très certainement favorisé la catastrophe de 1897. Toutefois, ni dans la presse ni dans les rapports des autorités il n'en sera fait allusion. Pourtant, dans les années suivantes, des techniciens et des scientifiques en parleront et attribueront la cause de la catastrophe aux remous provoqués par la courbe « politique » de Saillon.

La Deuxième Correction et l'inondation de 1948

Le tronçon Riddes-Saillon de la Deuxième Correction du fleuve a nécessité beaucoup de travaux, notamment sur la grande courbe déjà concernée par la Première Correction. Entre la frontière avec la commune de Leytron et le pont de Saillon, les travaux ont porté sur le renforcement de la digue en rive gauche, le long de la courbe dite « de Saxon », et celle de la courbe « de Saillon », sur la rive droite. Ces renforcements ont été obtenus par la construction d'un glacis protégé par un enrochement réalisé seulement sur la partie concave de la digue. Les travaux débutent en automne 1937 et se terminent pour les hautes eaux de 1939.

Lors des inondations du 4 septembre 1948, une rupture de digue a lieu à Charat, dans un secteur rectiligne, provoquant l'inondation de la plaine :

A Saillon, les autorités communales exigèrent leur évacuation, on craignait une brèche vers la courbe que fait le Rhône à cet endroit ; une brèche sur ce méandre, si critique, aurait jeté le Rhône presque entièrement dans la plaine. On a peine à se représenter l'imminence du danger qui menaçait cette région du Valais central et quelle fut l'angoisse générale au cours de cette nuit tragique.⁵⁰

⁴⁸ *Ibidem*, 16 avril 1898, p. 2.

⁴⁹ *Ibidem*, 1^{er} juin 1898, p. 2.

⁵⁰ Ignace MARIÉTAN, « Les inondations en Valais, le 4 septembre 1948 », dans *Bulletin de la Murithienne*, 65 (1947), p. 108.

Ignace Mariétan relève également que la section du Rhône a certainement été trop rétrécie à certains endroits et qu'en association avec les exhaussements du lit, cela favorise les ruptures lors de fortes crues, comme celle de 1948 : « La confiance placée dans le système de rétrécissement du lit du Rhône est quelque peu ébranlée. [...] Si la section paraît insuffisante sur certains points, il faudra l'augmenter »⁵¹. Plus loin, il ajoute que les travaux de la Deuxième Correction se sont trop focalisés jusque-là sur le renforcement et l'approfondissement du lit mineur et sur l'évacuation des sédiments : « On n'a pas assez songé au lit majeur destiné à l'écoulement des hautes eaux exceptionnelles »⁵². La crue de 1948 est venue rappeler les risques de rupture de digue.

Sa conclusion mérite d'être citée, car elle met le doigt sur l'augmentation de la vulnérabilité de la plaine en lien avec la construction en zone inondable, qui émerge à l'époque et qui deviendra de plus en plus problématique dans les dernières décennies du XX^e siècle :

On frémit à la pensée d'une rupture de digue vers les méandres de Saillon ou de Saxon, qui jetterait le Rhône, presque entier, dans cette vaste plaine, si bien cultivée, si bien arborisée, sur laquelle tant de maisons se sont édifiées. Autrefois, la crainte du Rhône était telle qu'on ne bâtissait jamais en plaine, on restait prudemment sur les cônes d'alluvions ; aujourd'hui, la confiance est venue, on a beaucoup bâti en plaine, surtout à Saxon et Charrat. On le voit, la lutte contre le Rhône et ses affluents n'est point terminée. De tous les problèmes qui, en Valais, touchent à la domestication et à la domination des forces naturelles, celui du Rhône reste le plus important et le plus difficile à résoudre.⁵³

Les inondations d'octobre 2000

L'inondation de Saillon du 15 octobre 2000⁵⁴ a marqué la population et surtout rappelé les risques inhérents au Rhône, renforcés par l'implantation en masse d'habitations privées et d'infrastructures dans l'ancienne plaine marécageuse. Ce sont des événements survenus en amont – rupture de la digue du Rhône sur la commune de Chamoson avec déversement des eaux dans le canal Sion-Riddes, entraînant la rupture de la digue dudit canal avec déversement dans la plaine de Leytron – qui en sont la cause (fig. 7). Un lac se forme dans la « cuvette » délimitée au nord par le pied du mont, à l'est par le pied du cône de la Losentse, au sud par la digue de la rive droite du canal Sion-Riddes et à l'ouest par la digue de la rive gauche de la Salentse. Suite logique de ce déversement cumulé du Rhône et du canal, le passage du canal Leytron-Saillon-Fully sous la Salentse, muni d'une écluse, devient trop restreint et se met en charge.

51 *Ibidem*, p. 113.

52 *Ibidem*, p. 114.

53 *Ibidem*, p. 115-116.

54 RODUIT, ARBORINO, *Crues 2000, Saillon se souvient*.

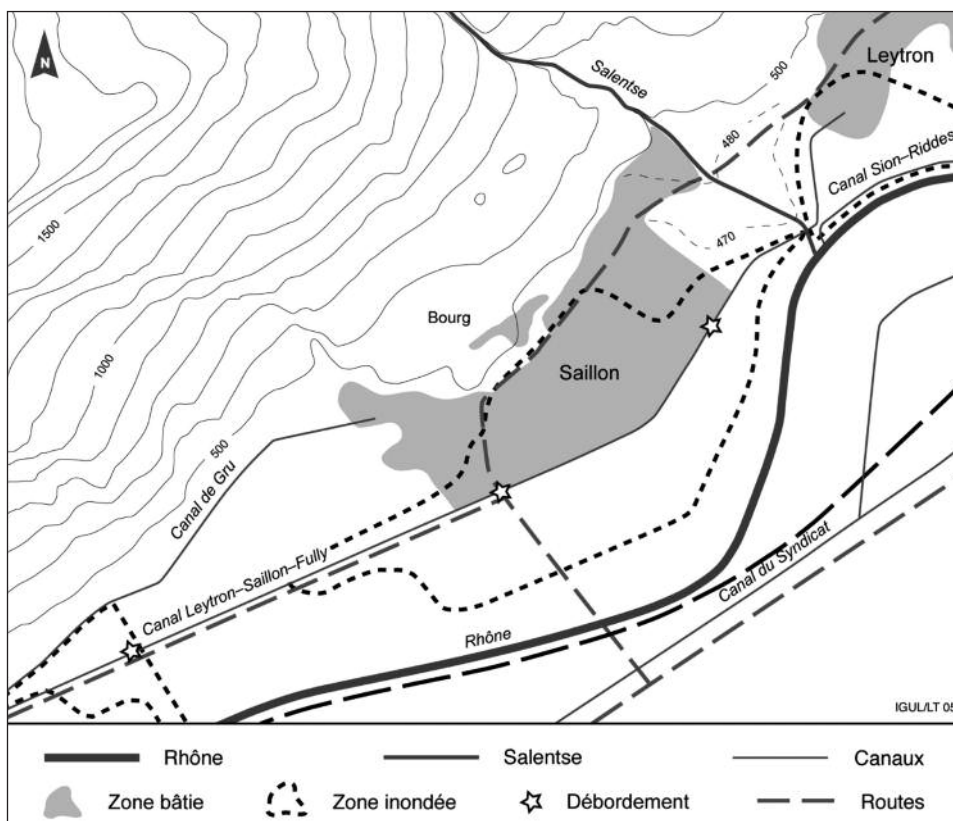


Fig. 7. Cartographie de l'inondation de la plaine de Saillon, 15 octobre 2000⁵⁵.

On tergiverse pour prendre la décision de fermer l'écluse, qui d'ailleurs n'a plus été utilisée depuis plusieurs dizaines d'années et n'est plus opérationnelle. Le choix de bloquer le passage sous le canal se pose. Le risque de faire monter le niveau de l'eau vers Leytron et d'inonder encore plus l'amont est évoqué. Devant un tel choix, il faut régler la question des responsabilités entre le Canton et la Commune. Le relais entre ces deux entités ne fonctionne pas et c'est l'ingénieur du Service des routes et des cours d'eau qui décide que cette écluse doit rester ouverte.

A un moment donné, le volume d'eau retenu s'engouffre dans ce passage et se jette dans le canal Leytron-Saillon-Fully qui ne peut pas absorber ce débit énorme. Un refoulement se produit et l'eau se déverse dans la plaine de Saillon sur la droite du canal. Rapidement, l'eau va s'étendre et s'écouler dans cette plaine avec une prédilection pour le cheminement du lit du Moyen Age allant des Bains actuels de Saillon à la maison d'école située au pied de la colline (fig. 8).

⁵⁵ Luzius THOMI, *Rôle des paramètres sociopolitiques et des connaissances dans la gestion des risques hydrologiques*, thèse de doctorat, Université de Lausanne, 2010, p. 299.



Fig. 8. Vue aérienne de l'inondation du 15-16 octobre 2000.

(Photo: Etat du Valais).

Le bilan général est particulièrement lourd⁵⁶: 140 hectares de terrains inondés; 140 habitations, 2 restaurants et 17 autres constructions touchés; 116 ménages évacués; deux tiers des logements concernés inondés sous plus d'un mètre d'eau. Le bilan financier est également très lourd, tant pour les privés (10 millions de dégâts couverts par les assurances) que pour la collectivité publique (plus d'un million de francs pour les frais d'intervention et la remise en état des infrastructures). Ce sont 220 000 francs qui ont pu être versés à titre d'aide aux victimes des intempéries.

Cette catastrophe pour Saillon débouche, six ans plus tard, sur une étude poussée des Universités de Lausanne et de Genève sur les modifications des connaissances lors de catastrophes et sur une publication qui établit un rapport critique de la gestion des événements⁵⁷. Il est remédié rapidement à plusieurs lacunes relevées.

⁵⁶ *Ibidem*, p. 12.

⁵⁷ Valérie NOVEMBER, Emmanuel REYNARD (dir.), *Vulnérabilité des infrastructures urbaines et gestion de crise. Impacts et enseignements de cas d'inondation en Suisse*, Rapport final du projet BBW C03.0027 dans le cadre de l'Action COST C19 «Proactive crisis management of urban infrastructure», Genève-Lausanne, 2006; Emmanuel REYNARD, Valérie NOVEMBER, «Social processes in natural disaster management. The case of recent floods in Switzerland», dans Jon ROSTUM (éd.), *COST Action C19 – Proactive crisis management of urban infrastructure*, Byggeforsk, 2008, p. 156-169; THOMI, *Rôle des paramètres sociopolitiques et des connaissances dans la gestion des risques hydrologiques*, p. 277-318.

Conflits de voisinage

Les sources de conflits avec les communes voisines et avec le Canton du Valais ont été multiples et ont déjà été largement étudiées⁵⁸. Nous n'y revenons pas en détail, mais nous nous contentons d'évoquer quelques cas qui mettent en lumière l'importance de ces conflits. Nous traitons successivement des relations avec Saxon, Leytron, Riddes et Fully.

La population de Saillon se bat tout au long des siècles pour empêcher le Rhône de revenir sur la rive droite. Cette attitude provoque des frictions avec le voisinage, notamment par la construction de barrières offensives (fig. 9) par les communautés de Leytron et de Saillon qui poussent le Rhône vers Ecône et Saxon. Les habitants de la rive gauche répondent par des barrières défensives qui ne changent pas le cours du Rhône en amont du pont Saxon-Saillon actuel, mais lui donnent un cours unique et bien marqué sur ce trajet. Les autorités cantonales sont toujours partie prenante pour régler les conflits⁵⁹.

Les conflits opposant Saillon et Saxon sont les plus virulents dans les actions, la durée et les procédures engagées. Les causes sont nombreuses. Elles vont du financement des travaux prescrits par l'Etat, par exemple la responsabilité du digue le long des possessions transriveraines, au partage des responsabilités, donc des frais, en passant par la gestion des biens indivis ou situés sur la rive opposée du fleuve⁶⁰. Le cumul de tels ingrédients sur un territoire si restreint plaçait ces deux communautés sur un baril de poudre qui ne pouvait qu'exploser à la moindre étincelle.

Nous nous attardons ici sur la question du tracé du Rhône. Un conflit généralisé est porté devant les instances du canton dès 1803. Cette procédure est liée à l'interminable querelle des années 1795-1798⁶¹. Avant 1782⁶², le Rhône s'écoulait vers Saxon et Charrat dans un lit considéré comme secondaire. En termes simples, les communautés riveraines tentent, à coups de digues offensives (fig. 9), de renvoyer ou de maintenir le Rhône dans les anciens lits. Avec des intérêts totalement divergents, il est impossible de trouver une solution convergente, d'autant plus que les digues et barrières deviennent de plus en plus hautes et que les eaux se déversent à chaque crue sur les parties les plus basses de la plaine.

Un mémoire de 1803⁶³ s'attache à développer une argumentation défendue par les communes en aval de Saillon et jusqu'à Martigny; le manque d'empressement de Saillon et de Leytron pour trouver une solution y est mis en évidence, car «elles implorent à plusieurs reprises le bénéfice d'une sentence par elles obtenues en leur faveur le 7 février 1797 qui ordonnait de remettre le Rhône dans son ancien lit».

⁵⁸ BORGEAT-THELER, SCHEURER, DUBUIS, «Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny»; SCHEURER, «Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny»; THURRE, *Les Domaines de la Sarvaz*.

⁵⁹ Les conflits ont été très nombreux, avec toutes les communes voisines et avec le Canton. Dans le cadre de cet article, nous ne les avons pas répertoriés et analysés en détail. Ici ne sont repris que quelques cas, à titre d'exemples.

⁶⁰ SCHEURER, «Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny», p. 34.

⁶¹ BORGEAT-THELER, SCHEURER, DUBUIS, «Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny», p. 79-80.

⁶² En 1782 a lieu une grande inondation restée dans les mémoires comme la «grande irruption». En raison de l'alluvionnement de plus en plus important, lors de la crue de 1782, le lit principal du Rhône, qui se trouvait du côté de Saxon, se déplace du côté de Saillon. Pour les détails, voir BORGEAT-THELER, SCHEURER, DUBUIS, «Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny», p. 72-76.

⁶³ AEV, 3DTP, 100.1.4.

Les communes de l'aval mentionnent notamment un mandat du 18 mars 1797 « qui défend à la Commune de Saillon de poursuivre l'éperon commencé à la Guillemande » (fig. 9), car contraire à l'esprit de l'ordonnance de la Haute Délégation, ainsi que plusieurs autres décisions datant de 1797. Un rapport détaillé sur l'état des lieux est dressé par les conseils de Martigny et de Saxon. Ils analysent la situation et cherchent un lit pour le Rhône :

[...] des restes de barrières pourries destinées à boucher les ouvertures que le Rhône s'était pratiquées, du côté bas de la campagne ; du côté droit, c'est-à-dire contre Saillon, on ne voit plus de rive et le cours ancien n'est plus qu'une traînée de gravier légèrement creusée.

Si le Rhône est abandonné à lui-même, le printemps prochain, il paraît certain qu'il sera partagé en deux bras considérables, une moitié restera contre Saillon, où il continuera de convertir des isles et pâturages en sable et gravier. L'autre moitié passera dans le vieux cours, où il n'y aura à lui opposer que de vieilles barrières pourries depuis 19 ans.⁶⁴

En 1803-1804, la nécessité d'établir un plan d'ensemble et de mieux coordonner les travaux devient impérative⁶⁵. Un compromis est passé, sous les auspices du Conseil d'Etat, entre les communes de la plaine de Martigny, en vue de rectifier le cours du Rhône entre Saillon et Branson, en stipulant que

[...] les communes de la rive droite furent autorisées à établir des barrières offensives pour repousser le Rhône contre la rive gauche jusqu'à ce qu'il soit rentré dans l'alignement fixé par la commission arbitrale désignée par le Conseil d'Etat. Les communes de la rive gauche, par contre, n'étaient autorisées à construire que des barrières défensives, et cela seulement lorsque le Rhône serait rentré dans ses nouvelles limites. Les eaux mises dans leur nouveau lit, la construction des digues offensives devenait aussi interdite sur la rive droite.

Les digues offensives seront par la suite interdites et une surveillance sera exercée par la Commission rhodanique.

Saillon et Leytron ne formaient qu'une seule commune jusqu'en 1820. Leytron ayant entamé en 1803 une procédure de demande de séparation, une situation intermédiaire d'indécision avec usage en indivis des biens communs est mise en place avec l'accord du Conseil d'Etat. Cette situation dure jusqu'en 1820, date de la séparation complète entre les deux anciennes communautés⁶⁶. Cette longue cohabitation provoque des litiges en tous genres, dont nous ne traitons ici que ceux qui sont en rapport avec les travaux du Rhône. A part quelques divergences sur la jouissance des pâturages, ce sont les travaux pour les barrières du Rhône qui vont servir de catalyseur aux luttes que se livrent les deux communautés.

⁶⁴ BERGEAT-THELER, « Sources du Rhône. Documents inédits (Première partie : de 1776 à 1839) », p. 95-97.

⁶⁵ Pour un aperçu détaillé de cet épisode, nous renvoyons à l'article de BERGEAT-THELER, SCHEURER, DUBUIS, « Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny », p. 81-98.

⁶⁶ AEV, 3040, Contentieux du DI, Saillon 1842, 150/9 et 1843-1844, 150/10 ; AEV, 3040, Contentieux du DI, Leytron 1844-1845, 145/12, 33 pièces.



Fig. 9. Détail d'un plan du Rhône dressé en 1803. Les digues offensives, sur la rive droite du fleuve, sont bien visibles. Plan orienté vers le sud. (AEV, DTP, Plans, Rhône, 1).

Dès l'accord de séparation intermédiaire admis, les communiens de Leytron ne veulent plus se « faire sermenter » à Saillon et rechignent à participer aux travaux communs. Selon le Conseil communal de Saillon, les communiens de Leytron [...] mangent avec leurs bestiaux et leurs chevaux trois fois plus nombreux que ceux de Saillon les communs indivis entre eux, quoique séparés par des limites, sans presque faire aucune manœuvre aux barrières du Rhône, dont les dégâts toujours plus alarmants sont occasionnés par la propre négligence de ceux de Leytron qui, au lieu de concourir pour les deux tiers à contenir le fleuve, ne font il y a des années point et d'autres années pas le demi-quart des barrières qu'ils sont obligés d'y faire à teneur des titres existants, sans égards aux invitations et sollicitations que ceux de Saillon leur font chaque année, ni aux divers mandats obtenus des anciens Seigneurs Gouverneurs pour les y contraindre.

Cette longue querelle prendra fin par la décision de séparation demandée par les deux communautés et entérinée par le Conseil d'Etat le 18 août 1820⁶⁷.

⁶⁷ Philippe TERRETTAZ, Henri THURRE, *Saillon, ses bisses et ses rivières. Notes et anecdotes autour de la recherche d'eau potable en pays saillonin*, Saillon, 2007, p. 89.

En l'état de nos recherches, aucune friction importante n'est par contre signalée avec Riddes, quoique cette communauté soit souvent alliée de Saxon sur la rive gauche, à l'encontre de Saillon. Riddes n'est riveraine du fleuve que sur une très courte distance avec Saillon et son territoire ne touche à celui de Saillon que sur la rive gauche du Rhône, dans la région de Guillemande. Par contre, elle est toujours partie prenante dans les travaux du secteur s'étendant de Riddes à Martigny.

Il n'en est pas de même de Fully. Comme avec toutes les communautés voisines de Saillon,

les luttes et les procédures incessantes démontrent la valeur que les pâturages de plaine avaient pour les communautés environnantes. Dans le conflit qui oppose Fully à Saillon et Leytron à propos du droit de pâturage dans l'île de Pierre-Grosse, les arbitres décident que l'île demeurera commune entre les deux parties, comme c'était le cas auparavant. Le mélange des biens communs est souvent à l'origine des disputes entre communautés.⁶⁸

Dans le contexte du Rhône et des pâturages des îles, Fully a toujours été un os dur à croquer pour Saillon. Sa position en aval l'obligeait à recevoir non seulement les eaux du Rhône, mais, surtout en période de fonte des neiges, celles des résurgences de la Sarvaz qui formaient régulièrement un lac dans la région du Grand Blettay et provoquaient des inondations à l'aval de la digue des Marètzons.

Déjà en 1595, le bailli visitant le cours du Rhône dans la région Saxon-Fully étudie un redressement du cours pour mettre Fully plus à l'abri, mais il constate que cela est impossible⁶⁹.

Dans le plan de correction du Rhône de 1870, il est question d'amener les eaux de la Sarvaz directement au Rhône. La rupture de la douve⁷⁰ du Rhône à Saillon en 1897 amplifie les difficultés. Le problème de l'assainissement de la plaine de Saillon et de Fully est traité par le Grand Conseil valaisan en 1910. A cette occasion, les intérêts diamétralement opposés des deux communes sont patents :

La Commune de Saillon demande qu'on lui enlève cette immense nappe d'eau qui, chaque année, paralyse ses cultures, la Commune de Fully, par contre, dit qu'elle a assez d'eau sans qu'on lui en donne encore. Comme ce serait le cas, selon elle, si le projet était mis à exécution, car elle craint le reflux de l'eau du Rhône dans la plaine par l'ouverture de la digue des Marètzons. Il s'agit donc de sauver la situation d'une commune sans que la seconde ait à en souffrir.⁷¹

Aucune solution ne sera finalement trouvée. Le dossier est repris à partir de 1937. Le Département des travaux publics dépose un projet de « Dérivation des eaux de la Sarvaz au Rhône » daté du 29 novembre 1937, accompagné d'un rapport descriptif⁷². Le projet prévoit une dérivation des eaux de la Sarvaz vers le Rhône, la

⁶⁸ BORGEAT-THELER, *Le Rhône et ses riverains à la fin du Moyen Age*, p. 10.

⁶⁹ AEV, AC Fully, Ful. 86, 25 mars 1595.

⁷⁰ Digue en Valais.

⁷¹ *Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton du Valais. Session prorogée de novembre 1909*, Sion, 1910, p. 211.

⁷² Archives de la Commune de Saillon (ACS), dossier non classé, Canton du Valais, DTP, Dérivation des eaux de la Sarvaz, Plan et rapport, 1937.

construction d'un canal en béton traversant la plaine et un siphon permettant de rejeter les eaux au-delà des digues. Saillon s'y oppose et finalement la situation économique et la guerre empêcheront sa réalisation. Aujourd'hui, en consultant ce projet comprenant toutes les pièces et les plans nécessaires à son exécution⁷³, nous pouvons imaginer ce qu'aurait été cette digue d'au moins 3 m de hauteur coupant presque à angle droit la vallée du hameau de la Sarvaz au fleuve.

Cette situation, qui n'a pas été réglée de manière satisfaisante, resurgit en 1951. Une séance d'orientation, présidée par le conseiller d'Etat Maurice Troillet, se tient à l'auberge de la Tour, à Saillon, à propos de la correction de la Sarvaz et de la déviation au Rhône. La Commune de Saillon objecte directement des réserves quant au financement, alors que le président de Fully argumente en faveur d'une réalisation rapide des travaux. S'engage alors une très longue procédure impliquant les deux communes et le Canton, au cours de laquelle Saillon s'oppose au projet avec la dernière énergie pour des questions de financement, ce qui ne va pas sans émousser la patience des partenaires : « Nous avons fait preuve de beaucoup de patience envers elle [Commune de Saillon], provoquant toutes ces conférences qui ont donné très peu de résultats, puisqu'elle refuse de participer à cette œuvre. Nous devons avoir recours aux poursuites »⁷⁴. Finalement, une station de pompage sera construite en 1953 et 1954 pour un coût de 798 925 francs. La Commune de Saillon rechignera encore à payer sa quote-part. Le 17 janvier 1957, le Département des travaux publics transmet à l'Administration communale la clé de répartition établie par le Conseil d'Etat dans sa séance du 3 septembre 1952, qui fixe la participation de Saillon à 35.7%.

L'installation a donné satisfaction jusqu'au printemps 2013, lorsque la conjonction de chutes de neige tardives sur les montagnes avec une transition abrupte des températures provoque une rapide montée des eaux. Devant cette situation, les pompes vieillissantes du Grand Blettay se sont révélées incapables de transférer suffisamment d'eau dans le Rhône et il a fallu avoir recours à une installation mobile et moderne pendant quelques semaines. Cette nouvelle situation, inconnue des autorités en place, a été gérée par le dialogue et pour le bien des deux communautés, dans un esprit de compréhension. Une nouvelle installation a été réalisée et il est intéressant de constater que les taux de répartition des frais ont été ceux qui avaient été fixés par le Conseil d'Etat en 1957.

En guise d'épilogue

Ce travail de mémoire sur le Rhône et les Saillonins m'a permis une « remise en tête » de ce qu'était le Rhône pour notre communauté : une zone de risques et de dangers dans laquelle nous ne devons pénétrer qu'en cas de besoin, notamment y conduire les troupeaux de chèvres. Précédé d'une zone d'approche souvent couverte de forêts, où l'on prétendait que se réfugiaient les mécréants de tout poil et les bêtes

⁷³ ACS, dossier non classé, Canton du Valais, DTP, Rapport détaillé et propositions du Service d'entretien et des constructions des ponts, chaussées et torrents, 19 novembre 1937, dossier n° 612.

⁷⁴ AEV, AC Saillon, Suppl., B 2.1/2, protocole de la séance du 17 décembre 1952 concernant la Sarvaz.

sauvages, le lit du fleuve avec ses épis, source de tous les dangers pour nos parents, nous poussait à l'aventure. Suprême risque enfin, celui de rencontrer des Saxonins, peuple de la rive gauche, en avance sur les changements des mentalités grâce aux apports, humains et financiers, des bains, du casino, de la gare et de la fabrique de conserves.

Pour nous, jeunes bergers de chèvres, le franchissement du pont pour se rendre à la gare de Saxon ou pour rejoindre les terres de Saillon situées au sud du Rhône était une aventure risquée : celle d'une rencontre face à face avec ces bergers de « l'autre rive » avec lesquels nous avions ouvert quelques jours auparavant un dialogue à coups de pierres jetées de part et d'autre du fleuve !

Oui, nous avons été éduqués par nos parents à la peur de l'eau en général, liée à la présence du Rhône, des derniers marécages et des canaux. Mais, à y réfléchir, n'était-ce pas tout simplement une peur de l'inconnu, qu'il s'agisse d'humains ou du territoire, exacerbée par une notion des distances sans aucune comparaison avec celle d'aujourd'hui ?